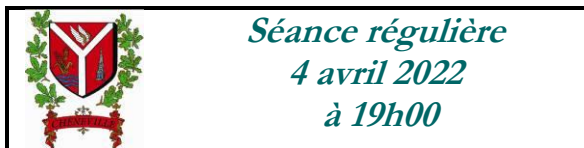


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 avril 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-091

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-092

Adoption des procès-verbaux des séances du 7 mars 2022, du 18 mars 2022 et du 28 mars 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2022 et de ceux des séances extraordinaires du 18 et du 28 mars 2022;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Gaétan Labelle siège n° 1

Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de mars 2022.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2022-04-093

Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports (MTQ) pour l'exercice financier de l'année 2021;

ATTENDU QUE le montant de la subvention est de 142 366 \$;

ATTENDU QUE les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le Ministère (MTQ) que le total des frais admissibles au Programme d'aide à la voirie locale - Volet ERL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2021 est de 236 692 \$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée et les dépenses relatives à l'entretien à l'entretien d'été (fonctionnement et investissement) sont supérieures à 67% de l'aide versée en 2021:

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver :	130 387.00 \$
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver :	106 305.00 \$
Dépense d'investissement :	<u> -\$</u>
	236 692.00 \$;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le Ministère (MTQ) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2022-04-094

Soumission balayage de rues du secteur villageois – Printemps 2022

ATTENDU QUE les rues du secteur villageois doivent être balayées suite à l'épandage de sable de l'hiver et que le conseil souhaiterait que les travaux soient effectués avant l'arrivée des touristes, donc au plus tard le 6 mai 2022;

ATTENDU QUE Dénéigement Petite-Nation soumissionne pour un montant de 21 600.00 \$ plus les taxes applicables et peut exécuter les travaux pour la date demandée;

ATTENDU QUE Les entreprises Jeroca Inc. soumissionne pour un montant de 9 795.00\$ plus les taxes applicables, mais ne peut pas assurer que les travaux seront effectués pour la date demandée;

ATTENDU l'obligation d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Les entreprises Jeroca Inc. pour un montant total de 11 261.80 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2022-04-095

Autorisations signature nouveau contrat – Tricentris

ATTENDU QUE Tricentris, où le recyclage de la municipalité est envoyé, change de raison sociale et est maintenant une coopérative de solidarité;

ATTENDU QU' un nouveau contrat de service, de même qu'un nouveau contrat d'utilisateur, doivent être signés;

ATTENDU QUE le contrat de service prévoit qu'un montant de 3,40\$, avant taxes, par logement et autre local inscrit au sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité soit payé

à Tricentris pour pouvoir acheminer les matières recyclables de l'ensemble de la municipalité, montant qui sera indexé annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de décembre pour la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE le nouveau contrat de service entrera en vigueur le 15 avril 2022 et le restera jusqu'au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le nouveau contrat d'adhésion à Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2022-04-096

Autorisation affichage de poste – Inspecteur en urbanisme

ATTENDU QU' un inspecteur par intérim est présentement affecté au service d'urbanisme à temps partiel;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une personne responsable de l'urbanisme à temps plein afin de délivrer des permis et d'assurer le respect des règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler au département d'urbanisme, à titre d'inspecteur municipal, à raison de 35 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2022-04-097

Autorisation dépôt demande d'aide financière – Fonds culturel de Papineau – Volet patrimoine 2022

ATTENDU QUE la municipalité désire restaurer son parcours patrimonial et le dépliant qui s'y rapporte;

ATTENDU QUE le Fonds culturel de la MRC de Papineau – Volet Patrimoine permet le dépôt de projets qui contribuent au développement des connaissances sur l'histoire et le patrimoine culturel de la MRC ou qui favorise la reconnaissance, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la MRC;

ATTENDU QUE la subvention maximale qui peut être octroyée est de 7 000.00\$ par projet et la mise de fonds de la municipalité doit représenter au moins 30% du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de financement dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Papineau – Volet culturel 2022 pour son projet de restauration du parcours patrimonial et accepte de payer sa part des coûts qui ne seront pas couverts par la subvention;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande de financement et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2022-04-098

Nomination nouvelle rue – Demande à la Commission de la toponymie

ATTENDU QU' il y aura des lotissements de terrains dans un chemin privé situé sur le chemin Lavergne et il y a lieu de nommer ce chemin;

ATTENDU QUE le nom *chemin des Ormes* est proposé puisqu'il y a plusieurs arbres de cette essence à cet endroit ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la nomination du chemin *des Ormes*, telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2022-04-099

Soumission fauchage bords de chemins ruraux – Été 2022

ATTENDU QUE le fauchage des bordures de chemins doit être fait chaque saison estivale;

ATTENDU QUE le fauchage devra être fait sur environ 30 km dans le milieu rural et villageois en incluant également l'arrière de l'école Adrien-Guillaume et la station de pompage;

ATTENDU QUE le fauchage devra être fait deux fois, soit au mois de juin et d'août sur une largeur de 6' à chaque passage;

ATTENDU QUE Service de débroussaillage Ménard Enr. soumissionne pour un montant de 5 720.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du Service de débroussaillage Ménard Enr. au montant de 6 576.57 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2022-04-100

Autorisation de signature contrat pour le panneau à messages variables (PMV)

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition en 2015, grâce à une aide financière de la MRC de Papineau, d'un panneau à messages variables (PMV) Solartech;

ATTENDU QU' un contrat gratuit de 5 ans de communication à distance avec l'appareil était inclus à l'achat;

ATTENDU QUE ledit contrat est maintenant arrivé à échéance et il est proposé de prolonger le contrat de 5 ans à raison de 750\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Solartech pour un total de 750 \$, plus les taxes applicables, pour 5 ans;

QUE,

La dépense soit affectée à parts égales aux comptes # 02-13000-494 et 02-70120-494, que la part de cette année, soit 150\$ plus taxes, soit financée par le surplus non affecté et que la balance de la facture soit considérée comme frais payés d'avance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 – Dépôt audit de conformité – Transmission de rapport financier

Le conseil reçoit le dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ) concernant la transmission des états financiers.

C-002 – Participation au Rendez-vous du loisir rural - LSO

2022-04-101

Participation au Rendez-vous du loisir rural - LSO

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du regroupement Loisir sport Outaouais (LSO);

ATTENDU QUE le Rendez-vous du Loisir rural, événement de conférences et de formations sur les loisirs, aura lieu le 5 mai 2022 à Cantley;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Maryse Gougeon, conseillère municipale responsable des Loisirs à participer à cet événement et autorise le paiement des frais d'inscription et de déplacement s'y rapportant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 – Demande de salle gratuite – Corps de Cadets 1786 de Papineauville

2022-04-102

Demande de salle gratuite – Corps de Cadets 1786 de Papineauville

ATTENDU QUE le Corps de Cadet 1786, situé à Papineauville, mais desservant l'ensemble de la MRC de Papineau, organise chaque année leur Parade de fin d'année au mois de mai;

ATTENDU QUE le Corps de Cadet participera à l'activité municipale *La Journée des Héros* le 28 mai prochain à Chénéville en tant qu'exposant;

ATTENDU QUE l'organisation souhaite jumeler les 2 événements et demande le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement afin d'y tenir leur revue annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le prêt sans frais de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois au Corps de Cadet 1786 pour leur revue annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 – Demande d'appui - Municipalité de Duhamel - Demande d'augmentation du nombre d'ambulances disponibles dans le secteur de la MRC de Papineau

2022-04-103

Demande d'appui - Municipalité de Duhamel - Demande d'augmentation du nombre d'ambulances disponibles dans le secteur de la MRC de Papineau

ATTENDU QUE l'importante préoccupation relative à l'efficacité et au temps de réponse des soins préhospitaliers, notamment du transport médical par ambulance dans les régions plus éloignées des établissements hospitaliers;

ATTENDU QUE plusieurs situations d'urgence où le temps de réponse du transport par ambulance n'a pas permis de dispenser les soins requis ou encore de sauver des vies ont été portées

à l'attention des administrations municipales de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le vieillissement de la population et la tendance démographique de l'exode des villes vers les milieux de villégiature, notamment avec l'augmentation du télétravail

ATTENDU QUE l'achalandage de plus en plus accru dans les municipalités à vocation villégiatrice, surtout en période estivale;

ATTENDU QUE la sécurité de la population et des visiteurs demeure une priorité pour les élus municipaux;

ATTENDU QUE la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) offre le service ambulancier pour la région de l'Outaouais depuis 1989 et qu'elle est la seule entreprise ambulancière détenant des permis pour la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville demande au CISSS de l'Outaouais d'augmenter les effectifs ambulanciers dans les municipalités plus éloignées des établissements hospitaliers et d'améliorer la qualité de ce service primordial pour la sécurité des citoyens et visiteurs;

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville demande aux municipalités et à la MRC de Papineau de les appuyer dans leur demande d'augmentation du nombre d'ambulances sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 – Demande de commandite – Festival médiéval de Montpellier

Le conseil reçoit la demande de commandite du Festival Médiéval de Montpellier, mais n'y donnera pas suite puisque la liste des dons pour 2022 est déjà octroyée. Par contre, si les organisateurs de l'événement ont besoin de prêts d'équipements, le conseil sera ravi de leur en prêter.

C-006 – UMQ - Programme d'assurances des OBNL

[2022-04-104](#)

UMQ - Programme d'assurances des OBNL

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à

leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise la municipalité à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville reconnaît aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant :

- Les amis de l'entraide du nord de la Petite-Nation
342 chemin de la Baie Yelle, Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Michel Modéry, président
Lise Villeneuve, trésorière (lise.villeneuve11@hotmail.com)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 – Proclamation semaine de la Santé mentale

2022-04-105

Proclamation semaine de la Santé mentale

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la *Semaine nationale de la santé mentale*, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

- Monsieur le maire mentionne que les inscriptions pour le camp de jour sont en cours jusqu'au 7 mai.
- Il mentionne ensuite que l'activité de Pâques d'hier a été un franc succès : il y a eu 75 enfants inscrits et on estime qu'environ 50 enfants supplémentaires sont aussi passés rencontrer le Lapin de Pâques.
- Il rappelle également que la prochaine activité municipale est le 28 mai prochain, *La Journée des Héros*. Notez la date à votre agenda!

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2022-04-106

Adoption des comptes et virements crédits

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 046 à # 12 089 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/03/2022 et dont le total se chiffre à **48 025.35 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **49 734.47 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **97 759.82 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2022-04-107

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mars 2022 au montant de **17 074.02 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-04-108

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.